LETTRE DES ELUS DE LA MAJORITE MUNICIPALE AUX ARBONARS

Février 2025

Les élus de la majorité souhaitent vous faire part des nombreuses actions judiciaires engagées par l'opposition depuis 2021, à l'encontre du maire, des élus ou de la commune, directement ou indirectement, agissant, tantôt en leur qualité d'élus, tantôt en tant que représentants d'associations

Rappel de quelques procédures judiciaires engagées par l'opposition

- Une procédure pour tenter de faire annuler l'ordonnance **les condamnant à payer une amende administrative de 1500 €** liée à la pose d'un panneau diffamatoire en bordure du CD255.
- Une contestation en cours d'un Projet Urbain Partenarial **visant à priver l'école publique d'un financement de 291 058 €.**
- Une plainte en cours pour dénonciation de la construction de l'école sur une soi-disant « ancienne décharge », ayant entraîné de nombreuses auditions inutiles.
- Cinq procédures, dont l'une en cours, contre le projet de l'école publique. Les recours terminés ont été rejetés. L'une, a conduit à la nomination **d'un expert à leur frais**.
- Un recours contre la condamnation à payer cette expertise environnementale faite à leur demande (**4 860 € à leur charge**).
- Un recours contre le PLU de 2019, visant une prétendue prise illégale d'intérêts de Madame la Maire, rejeté par le Tribunal Administratif de Pau (23 juin 2021) et la Cour d'Appel de Bordeaux (12 septembre 2023). **Ce jugement est définitif.**
- Une procédure en cours contre le permis de construire d'un proche de Madame la Maire, tandis que, curieusement, celui du terrain voisin n'a pas été contesté.
- Une plainte à l'encontre de Madame la Maire, pour prise illégale d'intérêts et faux et usage de faux en écriture, introduite en 2021 et **classée sans suite en 2023**.

Les procédures clôturées à ce jour ont été rejetées en totalité par les tribunaux.

Le coût nécessaire à assurer la défense de la commune s'élève, **pour le moment**, à **17 255 €**, **financé avec l'argent public de notre commune.** Un coût qui risque d'augmenter, sachant que l'opposition s'est trouvée un **nouveau cheval de bataille en se positionnant contre le projet du nouveau terrain de football.**

Actions engagées par la commune en réaction

- Une plainte pour faux témoignages liés aux attaques contre la construction de l'école.
- Une plainte contre *Herrian Bizi* en la personne de son représentant, Bernard Arla, pour affichage diffamatoire en bordure de route.

Nous déplorons que les élus de l'opposition aient choisi de multiplier les recours systématiques et les attaques malveillantes, à l'image de celles exprimées lors du dernier conseil municipal. Une participation plus active aux commissions communales, auxquelles leur présence est trop souvent rare, serait bien plus constructive.

Face à cette multiplication d'actions judiciaires infondées, la majorité municipale a saisi un conseil juridique afin de faire respecter et valoir ses droits.

Elle demeure plus unie que jamais autour de son maire et reste déterminée à poursuivre les actions pour améliorer le cadre de vie d'Arbonne, où le mot **« respect »** conserve toute sa valeur.